



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR.

Absent(s) : M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS - CONTRIBUTION AUX
POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE 2026**

(N°2026-266)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la loi n°2014-856 du 31/07/2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire et notamment son article 15 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-243 du Conseil départemental en date du 23/06/2025 « Le Pas-de-Calais, un Département engagé dans le développement de l'Économie Sociale et Solidaire » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu la délibération n°2017-619 du Conseil départemental en date du 18/12/2017 « Budget citoyen année 2018 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Monsieur François LEMAIRE, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer à la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais une participation financière d'un montant global de 10 000 € au titre du partenariat 2026 dans le cadre de sa contribution aux politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire, selon les modalités décrites au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais, la convention au titre du partenariat 2026, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-650A01	6568//9365	Mission ESS	100 000,00	10 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais

Bilan de l'action Pour aller plus loin

Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin !



Frederic BARYCZ
13/04/2026

BILAN DE L'ACTION :**« Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! »**

Partenaire du Budget citoyen depuis sa création en 2018, la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais s'est à nouveau mobilisée pour accompagner les porteurs de projets lors des comptoirs à initiatives citoyennes en 2025.

Une action **« Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! »** a été proposée et acceptée par le Département et son président Jean-Claude Leroy.

La Ligue de l'enseignement a mobilisé son expertise pédagogique, son ancrage territorial et ses méthodes issues de l'éducation populaire pour proposer un accompagnement respectueux des porteurs et exigeant sur la valorisation des marqueurs au cœur des projets.

Les objectifs poursuivis par l'action étaient les suivants :

- Favoriser l'émergence de projets d'initiatives citoyennes inscrits dans une logique d'économie sociale et solidaire.
- Offrir un accompagnement méthodologique adapté aux porteurs de projets, quel que soit leur niveau d'avancement.
- Permettre aux porteurs d'initiatives de mieux comprendre les attendus du Budget citoyen et de la Mission ESS.
- Valoriser les pratiques ESS existantes et accompagner l'acquisition de pratiques absentes ou peu formalisées.
- Sécuriser les parcours de dépôt des projets et contribuer à l'amélioration qualitative des initiatives présentées.

Justification de la mise en place de l'action :

Le budget citoyen est une action faisant appel à des valeurs portées par des acteurs économiques à part entière, les associations et les citoyens qui les composent. Néanmoins ces valeurs sont souvent sous-exposées et sous représentées par les porteurs d'initiatives. Il est notable que le processus mis en œuvre par le budget citoyen n'a rien de "classique" quant au parcours qu'il propose. Ici le porteur de projet doit expliciter des valeurs qu'il met en pratique au quotidien sans toujours savoir les identifier et c'est le comité de labélisation qui va au regard d'un travail d'analyse, annoncer s'il est labélisé ou pas. L'échec de la labélisation n'est pas une fin de non-recevoir mais le constat que l'initiative ne révèle pas les valeurs attendues par le comité de labélisation.

Afin de donner à chaque porteur d'initiative les moyens d'exprimer ces valeurs et d'être en phase avec les attentes du comité de labélisation, il faut l'acculturer à ce que sont ces valeurs et les marqueurs qui les expriment. Il y a donc un travail d'analyse et d'accompagnement des porteurs et de leurs initiatives.

C'est ce que nous nous proposons de réaliser avec la mise en place de cette action pour aller plus loin. La Ligue de l'enseignement, par son ancrage territorial, l'accompagnement des associations qu'elle mène au quotidien en termes d'éducation populaire, est en mesure de faire "faire le pas de côté" aux porteurs de

projets afin qu'ils puissent présenter une initiative qui révélera les attendus du budget citoyen. Ce travail s'appuiera sur des outils créés afin de faire émerger ces valeurs d'abord par une identification des valeurs de la structure qui se refléteront ensuite dans l'initiative. Certains auront besoin d'un accompagnement structuré leur permettant de s'immerger dans l'économie sociale et solidaire et prendre conscience que leur activité a un impact sur le développement territorial, sur les publics qu'ils touchent, sur les coopérations qu'ils créent.

Ce constat est partagé avec la mission ESS et permet d'apporter un accompagnement structuré qui amènera les porteurs à s'identifier en tant qu'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, faisant partie d'un vaste réseau se reconnaissant dans ces valeurs. Cette action vient compléter le panel déjà existant des "actions pour aller plus loin" en apportant au porteur et au projet qu'il déposera un accompagnement à la structuration de son initiative.

Déroulement et réalisation de l'action par axe

Axe 1 – Accompagnement des Comptoirs à initiatives citoyennes

Objectif :

Mettre les initiatives face aux réalités du Budget citoyen afin d'identifier leurs forces et leurs points de progrès en matière de valeurs et de pratiques d'économie sociale et solidaire.

Mise en œuvre :

La Ligue de l'enseignement a participé aux Comptoirs à initiatives citoyennes organisés sur les territoires du Pas-de-Calais. Lors de ces temps, chaque porteur a pu présenter son initiative à l'ensemble des partenaires du Budget citoyen et bénéficier de retours bienveillants.

L'intervention de la Ligue s'est structurée autour :

- D'une écoute active des projets,
- D'une reformulation des pratiques ESS exprimées ou sous-entendues,
- D'un questionnement sur les valeurs portées par l'initiative,
- De l'identification des premiers axes de progrès,
- D'orientations vers des partenaires et des accompagnements ciblés.

Résultats observés :

- Les porteurs ont exprimé une meilleure compréhension des attentes du Budget citoyen.
- De nombreuses pratiques ESS, initialement peu verbalisées, ont pu être révélées et valorisées.
- Les comptoirs ont pleinement joué leur rôle de **temps de maturation et non d'évaluation**.

Dans le cadre des comptoirs à initiatives citoyennes la Ligue de l'enseignement a été présente à la totalité des temps, y compris le comptoir complémentaire à Angres, le 13 mars 2025.

Territoire	Ambassadeur	Adresse	Date
Audomarois	A travers champs	Hameau de Saint-Jean, Saint Augustin	Jeudi 30 janvier 13h30
Ternois	L'Etable des possibles	44 rue principale, Héricourt	Lundi 3 février 13h30
Arrageois	La Bulle des champs	Rue de Beaumetz, Vélou (Derrière la Mairie)	Mercredi 5 février 9h30
Hénin-Carvin	Ateliers d'initiatives locales ESS	Salle communale, Noyelles-Godault	Mardi 25 février 9h30
Artois	Le Passage à Niveaux	30 rue Henri Barbusse, Béthune	Jeudi 27 février 13h30
Lens-Liévin	Chez ma pool	29 bis rue de Bouvreuil, Bully-les-Mines	Mercredi 5 mars 9h30
Calais	Les Animaliens	8 rue des Soupirants, Calais	Jeudi 6 mars 9h30
Boulonnais	Tous Parrains	4 rue du Colonel de l'Espérance, Boulogne-sur-Mer	Vendredi 7 mars 9h30
Montreuillois	Le Gerموir	31 Rue Principale, Ambricourt	Mercredi 12 mars 9h30
Lens-Liévin	Maison des sports	Angres	Jeudi 13 mars à 9h30

La nouvelle formule des Comptoirs à initiatives citoyennes n'ouvrait pas sur des ateliers comme les années précédentes. La posture des porteurs, leur nombre et le temps de présentation des initiatives a déconcerté les porteurs d'initiatives qui n'ont pas mesuré l'ampleur des écarts face aux attendus du budget citoyen. L'ex 2 devait être la passerelle vers un accompagnement qualitatif.

Axe 2 – Repérage des porteurs d'initiatives à accompagner

Objectif :

Identifier les porteurs nécessitant un accompagnement approfondi afin de faire évoluer leur projet vers une meilleure adéquation avec les valeurs et pratiques ESS.

Mise en œuvre :

À l'issue des comptoirs, un travail de repérage a été réalisé en lien étroit avec la Mission ESS. Les critères de mise en œuvre de l'accompagnement ont porté sur :

- Le potentiel de transformation du projet,
- L'existence de pratiques ESS à consolider,
- La motivation du porteur à s'engager dans une démarche d'accompagnement.

Pour les initiatives retenues et accompagnées :

- Un diagnostic partagé a été réalisé,
- Les forces et les points de progrès du projet ont été analysées,
- Un accompagnement adapté (individuel et/ou collectif) a été proposé.

Résultats observés :

- Une diversité de profils accompagnés (collectifs informels, associations en émergence, projets en structuration).

- Un besoin marqué d'acculturation aux principes de gouvernance démocratique, de coopération et de place des bénéficiaires.
- Une sécurisation de l'initiative des porteurs avant le dépôt.

A la suite de chaque comptoir à initiative, nous évaluons les porteurs qui pouvaient être accompagnés. Une proposition leur a été faite de réaliser un diagnostic partagé lors d'un temps de rencontre collectif, sur leur territoire, puis individuel afin d'analyser leurs pratiques, de faire conscientiser les marqueurs qu'ils portaient dans leurs projets et de faire émerger ceux qui semblaient absents lors de leurs présentations et de nos échanges.

Il s'est avéré que peu ont répondu favorablement à notre proposition, néanmoins, individuellement certains porteurs se sont rapprochés de la Ligue de l'enseignement pour un accompagnement individuel.

Axe 3 – Accompagnement collectif et individuel des porteurs d'initiatives

Objectif :

Accompagner les porteurs dans l'acquisition et la mise en œuvre concrète des valeurs et pratiques ESS en vue du dépôt ou du report circonstanciel de leur projet.

Mise en œuvre :

L'accompagnement s'est articulé autour de :

- Temps collectifs d'échanges de pratiques et de réflexion sur les valeurs ESS (gouvernance, coopération, ancrage territorial, place des bénéficiaires),
- Accompagnements individuels permettant de formaliser les pratiques, structurer le projet et préparer le dépôt,
- Bilans personnalisés avec chaque porteur afin d'acter le dépôt, le report en N+1 ou la poursuite de l'accompagnement.

Résultats observés :

- Des projets plus lisibles, mieux argumentés et plus alignés avec les attendus de la Mission ESS.
- Une montée en compétence notable des porteurs accompagnés.
- Un rapport au Budget citoyen moins perçu comme une simple opportunité financière, et davantage comme un levier de transformation sociétale.

Au regard de l'action écrite en amont des comptoirs à initiatives, ces temps d'accompagnement collectifs n'ont été que faiblement mis en œuvre. Il est à noter que l'association Galilée, accompagnatrice de projets ESS nous a permis de réaliser un temps collectif dans les locaux à Calais (Animalia) avec 3 porteurs de projets :

- *Delphine Hiraut, Ma petite Cerise, Ouverture d'un centre de bien-être et d'accompagnement social à but non lucratif, entièrement adapté aux personnes en situation de handicap.*
- *Gaelle Pavie : restauration et recyclage pianos*
- *Tiers lieu inclusif et de répit pour les parents d'enfants atteints de handicaps lourds.*

Après le diagnostic partagé avec ces porteurs, des écarts entre les attendus du Budget Citoyen et les initiatives présentées, ceux-ci ont choisi de ne pas déposer leurs projets. De plus, le délai entre notre rencontre et la date de dépôt sur la plateforme du budget citoyen, l'accompagnement approfondi n'a pas pu être mis en œuvre.

Enfin Mmes Hiraut et Pavie visaient une création d'emploi. Nous les avons orientées vers les dispositifs existants en région. Le porteur du tiers lieu inclusif n'était pas acculturé à l'ESS et a préféré se retirer et poursuivre ses démarches sans recours au budget citoyen.

Individuellement plusieurs porteurs de projets ont sollicité la Ligue de l'enseignement :

- *A Contrepoids 62,*
- *Artois Bas-Carbone,*
- *Brisons les silences, Osons !*
- *A Bouts De Films,*
- *K-d'Abra ,*
- *Territoire en marche,*
- *LEA,*
- *Box-Coop,*
- *Coop-ci-Coop-ça,*
- *Centre Jacques Brel culturel et social,*
- *Centre Social & Culturel Jacques-Yves Cousteau,*
- *Coopérative NUMérique des 7 vallées (Association Atelier de Campagnes),*
- *Regards invisibles,*
- *Saravadio,*
- *La CaSA Tizot',*
- *Compagnie CorPop,*

Chacun de ces porteurs a été labélisé et ont reçu leur identifiant ESS lors du CDESS de novembre 2025.

L'action de la Ligue de l'enseignement aura été de travailler individuellement avec ces porteurs en explicitant leurs pratiques afin d'identifier les marqueurs non verbalisés. Les entretiens d'une durée de 3 heures, à 3 reprises pour chacun, auront permis une identification des attendus et une écriture sous forme de récit et non pas comme la réponse à un appel à projet. Le questionnement sous-jacent à chaque marqueur a été fait en amont de chaque rencontre individuelle a nécessité des échanges téléphoniques nombreux.

Analyse globale et atteinte des objectifs

L'action a permis d'atteindre l'essentiel des objectifs fixés. La demande d'accompagnement s'est révélée plus forte que les années précédentes, confirmant la pertinence d'un renforcement du travail en amont du dépôt, même si cette action doit être accentuée et renforcée afin d'acculturer les porteurs d'initiatives aux valeurs de l'ESS telles qu'elles s'entendent pour la mission ESS.

Les principaux facteurs de réussite identifiés sont :

- L'expérience et la légitimité de la Ligue sur le Budget citoyen,
- La qualité du partenariat avec la Mission ESS,
- La complémentarité entre accompagnement collectif et individuel,
- Une approche fondée sur la bienveillance et l'exigence.

Les principales difficultés rencontrées concernent :

- La disponibilité variable des porteurs,
- La complexité de certains projets nécessitant un temps long de maturation,
- Des contraintes de calendrier liées aux étapes du Budget citoyen.

Apports de l'action pour le Budget citoyen et l'ESS

L'action « Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! » a contribué à :

- Améliorer la qualité globale des projets accompagnés et déposés : en passant d'une écriture d'appel à projet, à une écriture que l'on pourrait qualifier de plus littéraire, faisant émerger les liens et le cheminement entre les différents acteurs de l'initiative plutôt que la déclaration d'intention.
- Renforcer la culture ESS des porteurs d'initiatives : Si la grande majorité des initiatives relève du champ de l'ESS, peu des porteurs peuvent les identifier et les expliciter. Nous passons de pratiques non verbalisées à une acculturation progressive de ces pratiques et de leurs valeurs
- Positionner les Comptoirs à initiatives comme des espaces structurants de construction de projet : certains collectifs d'habitants ne voient que par le résultat de leur projet, peu ont conscience des impacts générés par ceux-ci (sociétal, environnemental...)
- Conforter la Ligue de l'enseignement comme acteur ressource et partenaire stratégique du Budget citoyen.

Bilan financier de l'action

La subvention départementale de **10 000 €** a permis de financer :

- Le temps d'ingénierie et de coordination,
- L'accompagnement individuel et collectif des porteurs,
- Les frais de déplacements, de communication et de suivi,

DÉPENSES			RECETTES	
Poste de dépense	Montant (€)	Réalisé (€)	Poste de recette	Montant (€)
Rémunération de l'ingénierie de projet			Subvention Conseil Départemental 62 (demandée)	10 000
Temps de coordination et pilotage (20 h)	600	600	Autres financements (non sollicités ici)	
Temps d'accompagnement individuel (50 h)	3000	3300		
Animation d'ateliers collectifs (40 h)	2000	450		
Frais de déplacement et de terrain				
Déplacements pour les comptoirs (10 demi-journées)	800	2000		
Frais de communication et supports				
Création de supports d'animation	500	500		
Valorisation des projets accompagnés	500	500		
Location de salles et matériel si nécessaire	400	0		
Temps administratif / suivi / évaluation	1 000	1000		
Participation au réseau ESS	400	400		
Frais généraux (fonctionnement, assurance, etc.)	800	800		
TOTAL DÉPENSES	10 000	9550	TOTAL RECETTES	10 000

Justification budgétaire :

Temps de coordination : Temps de réunions avec la mission ESS, échanges mails et téléphoniques, en interne à la Ligue de l'enseignement.

Temps d'accompagnement des porteurs de projets : temps de face à face avec les porteurs de projets permettant la conscientisation des marqueurs et leur expression dans l'écriture des projets. Temps de travail sur les projets en relecture et analyse des marqueurs identifiés et/ou à retravailler

Porteurs accompagnés :

- A Bouts De Films : échanges téléphoniques, 1 RDV 3h
- K-d'Abra : échanges téléphoniques, 1 RDV 3h
- Territoire en marche : échanges téléphoniques, 1 RDV 3h
- LEA : échanges téléphoniques, 1 RDV 3h
- Box-Coop : échanges téléphoniques, 1 RDV 3h
- Coop-ci-Coop-ça : échanges téléphoniques, 1 RDV 3h
- A CONTREPOIDS 62 : échanges téléphoniques, 3 rencontres de 3h
- Artois Bas-Carbone : 3 rencontres de 3h
- Brisons les silences Osons : 3 rencontres de 3h
- Centre Jacques Brel culturel et social : échanges téléphoniques
- Centre Social & Culturel Jacques-Yves Cousteau : échanges téléphoniques
- Coopérative NUMérique des 7 vallées (Association Atelier de Campagnes) : 3 rencontres de 3h
- Regards invisibles échanges téléphoniques et 1 RDV de 3h
- Saravadio : échanges téléphoniques
- La CaSA Tizot' : échanges téléphoniques
- Compagnie CorPop : échanges téléphoniques

Animation d'ateliers collectifs :

- Calais (3 porteurs)
- St Pol (4 porteurs)

Déplacements :

- 10 comptoirs à initiatives citoyennes,
- 2 temps d'ateliers collectifs
- 19 accompagnements individuels

Perspectives

Au regard des besoins observés, il apparaît pertinent de :

- Poursuivre et consolider cette action pour le Budget Citoyen 2026,
- Anticiper davantage les temps d'accompagnement en amont des comptoirs,
- Renforcer les outils pédagogiques ESS à destination des porteurs,
- Poursuivre la dynamique de co-construction avec la Mission ESS et les partenaires.

Reconduction et renforcement de l'action

« Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! »

Budget citoyen – Mission ESS – Pas-de-Calais - Année 2026

1. Une action essentielle au bon fonctionnement du Budget citoyen

Depuis le lancement du Budget citoyen, la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais accompagne les initiatives citoyennes afin de garantir leur adéquation avec les valeurs et pratiques de l'économie sociale et solidaire portées par le Conseil départemental.

L'action « **Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin !** » répond à un constat partagé : si les projets émanent des citoyens et traduisent une forte vitalité démocratique, **tous ne disposent pas spontanément des codes, repères et pratiques de l'ESS** attendus dans le cadre du Budget citoyen.

Dans un contexte où le Budget citoyen n'est pas un appel à projets mais un **levier de transformation sociétale**, l'existence d'un accompagnement structuré en amont du dépôt constitue désormais **une condition de réussite de l'engagement départemental envers l'ESS**

2. Un rôle charnière entre aspirations citoyennes et attentes du Budget Citoyen

L'action portée par la Ligue occupe une place singulière et stratégique, elle constitue un **espace de médiation** entre :

- L'envie d'agir des habitants,
- Les réalités de terrain,
- Les exigences politiques et techniques du Budget citoyen en matière de valeurs ESS.

Grâce à une présence active lors des Comptoirs à initiatives citoyennes, la Ligue de l'enseignement permet :

- De **déplacer le regard** des porteurs (du "projet" vers la "démarche"),
- De faire émerger des pratiques ESS souvent implicites,
- D'identifier avec précision les marges de progrès possibles,
- D'éviter des dépôts prématurés ou fragiles.

Cette fonction de "tiers accompagnateur" contribue directement à la **qualité démocratique et opérationnelle** du Budget citoyen.

3. Des résultats probants sur la qualité des projets et les parcours des porteurs

Le bilan met en évidence plusieurs effets structurants de l'action :

➤ Des projets plus solides et plus lisibles

L'accompagnement permet de clarifier :

- La gouvernance partagée des initiatives,
- La place des bénéficiaires,
- L'ancrage territorial,
- Les dynamiques de coopération,
- Les impacts
- L'intérêt général
- Les ressources liées à l'initiative

Les projets déposés sont ainsi **mieux argumentés, mieux structurés et plus conformes** aux attendus de la Mission ESS.

➤ Une montée en compétence réelle des porteurs

Au-delà du dépôt, l'action contribue à :

- Renforcer la culture ESS des citoyens,
- Faire évoluer les représentations (le Budget citoyen comme transformation, non comme subvention),
- Favoriser l'autonomisation des porteurs.

➤ Une sécurisation des parcours citoyens

L'accompagnement individualisé permet aussi d'assumer le **report d'un projet en N+1** comme un choix constructif, et non comme un échec, garantissant le respect du temps de maturation nécessaire à certains projets.

4. Un outil au service de la stratégie départementale ESS

L'action ne bénéficie pas uniquement aux porteurs : elle représente également un **outil d'aide à la décision** pour le département du Pas-de-Calais.

En amont du dépôt, elle permet :

- D'objectiver les forces et faiblesses des initiatives,
- De limiter les incompréhensions entre porteurs et institution,
- De réduire le nombre de projets en inadéquation avec le cadre ESS du CDESS,
- De fluidifier l'instruction des dossiers.

Ainsi, l'action contribue directement à :

Frédéric BARYCZ

Ligue de l'enseignement du
Pas-de-Calais

13 avril 2026

- La cohérence du Budget citoyen,
- La lisibilité des choix politiques,
- La crédibilité du dispositif auprès des habitants.

5. Une réponse adaptée à un contexte de demandes croissantes

Le bilan de l'année écoulée confirme :

- Une **augmentation des demandes d'accompagnement**,
- Une diversité accrue des profils de porteurs,
- Des projets de plus en plus complexes, hybrides et territorialisés.

Dans ce contexte, **ne pas renforcer l'accompagnement en amont** ferait peser un double risque :

- Fragiliser les projets déposés,
- Transformer le Budget citoyen en simple guichet financier, en contradiction avec son ambition initiale.

L'action « Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! » agit comme un **filtre qualitatif positif**, protecteur pour la collectivité comme pour les habitants.

6. La "valeur ajoutée" spécifique de la Ligue de l'enseignement

La reconduction de cette action repose également sur la **légitimité et l'expertise spécifiques** de la Ligue :

- Un engagement continu depuis 2018,
- Une connaissance fine du Budget citoyen et de son évolution,
- Un accompagnement issu de l'éducation populaire,
- Une capacité à conjuguer bienveillance et exigence,
- Un positionnement reconnu de partenaire stratégique par la Mission ESS.

Cette expertise cumulative ne se décrète pas : elle se construit dans la durée et constitue aujourd'hui **un capital précieux pour le Département**.

7. Perspectives et proposition

Au regard des résultats observés, il apparaît pertinent de :

- Reconduire l'action « Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! »,
- Consolider son rôle structurant dans le parcours des porteurs,
- Poursuivre la co-construction avec la Mission ESS,
- Envisager un renforcement temps d'accompagnement,
- Inscrire durablement cette action comme **maillon indispensable du Budget citoyen**.

FICHE ACTION 2026

« Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! »

Structure porteuse : Ligue de l'enseignement – Fédération du Pas-de-Calais

Secteur : Vie Fédérative

Contexte et enjeux

Depuis plusieurs années, la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais s'est investie dans l'accompagnement des démarches de démocratie participative, notamment à travers sa participation au Budget Citoyen et son implication dans la valorisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Forte de notre ancrage territorial et de notre expertise en animation de réseaux, nous avons participé, depuis 2018 à la mise en œuvre des comptoirs à initiatives citoyennes dans les différents territoires du département.

Objectifs

- Favoriser l'émergence de projets d'initiatives citoyennes portés par des habitants ou des collectifs dans une logique d'ESS.
- Offrir un accompagnement méthodologique adapté aux porteurs de projets, quel que soit leur niveau d'avancement.
- Valoriser les initiatives locales et soutenir leur mise en œuvre concrète dans le cadre du Budget Citoyen.
- Participer à la dynamique départementale autour de la démocratie participative.

Description de l'action

Nous proposons un accompagnement renforcé auprès des porteurs de projets volontaires identifiés sur le territoire.

Cet accompagnement prendra la forme :

- D'un repérage actif lors des *Comptoirs à initiatives citoyennes* et de temps d'échange personnalisés
- D'ateliers permettant aux porteurs d'initiatives d'acquérir des outils méthodologiques
- De rendez-vous réguliers avec les porteurs pour affiner et structurer leurs propositions
- D'un appui à la rédaction et au dépôt des dossiers dans le cadre du Budget Citoyen

L'action est coconstruite avec les partenaires du territoire et en lien étroit avec les services du Département.

Publics concernés

- Habitants du Pas-de-Calais porteurs d'idées ou de projets participant aux comptoirs à initiatives citoyennes du Budget Citoyen du Pas-de-Calais.
- Collectifs informels devant se constituer, associations, coopératives en émergence ou en consolidation.

Partenaires mobilisables

Services départementaux, tiers-lieux, réseaux de l'ESS, collectivités, maisons de quartier, centres sociaux.

Indicateurs de réussite

- Nombre de porteurs de projets accompagnés individuellement et collectivement
- Nombre d'initiatives accompagnées et déposées dans le cadre du Budget Citoyen
- Nombre de projets accompagnés labélisés
- Nombre de projets labélisés lauréats du Budget Citoyen
- Taux de satisfaction des porteurs de projets
- Cartographie des territoires couverts par l'action

Action « Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! »

La Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais, acteur et partenaire du Budget Citoyen depuis 2018 accompagne les porteurs d'idées et/ou de projets lors des comptoirs à initiatives afin que leurs initiatives répondent aux valeurs et pratiques ESS du Budget citoyen.

Si les projets émanent des citoyens, tous ne maîtrisent pas les valeurs et les pratiques de l'ESS au sens du budget citoyen et il apparaît nécessaire d'accompagner les initiatives, les porteurs dans l'acculturation et la mise en œuvre de celles-ci.

L'animation de l'atelier "De l'idée au projet" aura été durant 7 années la porte d'entrée à l'accompagnement des initiatives citoyennes, donnant aux porteurs la possibilité d'identifier les points de progrès quant aux valeurs et pratiques que portent leurs projets pour solliciter un accompagnement leur permettant de retravailler l'initiative afin d'être plus en phase avec le Budget citoyen.

En 2025, au regard d'une demande d'accompagnement plus forte, d'un contexte changeant et pour faire suite à la préparation partenariale du budget citoyen 2026 modifiant le déroulement des comptoirs à initiatives citoyennes, nous proposons un renouvellement de l'accompagnement des porteurs de projets sur 3 axes :

Axe 1 : Accompagnement des Comptoirs à initiatives citoyennes et Animation d'un atelier "Extraire ses pratiques d'Economie Sociale et Solidaire" permettant d'identifier les valeurs et les pratiques d'ESS au sens du Budget citoyen en amont de la présentation de l'initiative par son/ses porteur-s :

- **Objectif :** Mettre les initiatives face aux réalités du budget citoyen dans le respect du citoyen et de son projet afin d'identifier les forces et les faiblesses en termes de valeurs et de pratiques ESS :
 - Temps 1 : Ecoute active des initiatives et intervention quant aux valeurs et pratiques attendues.
 - *Reformulation des pratiques évoquées*
 - *Questionnement sur les valeurs énoncées*
 - Temps 2 : Explicitation des valeurs et pratiques ESS identifiées dans le projet : permet d'attirer l'attention de manière positive et d'identifier les points de progrès.
 - *Amener le porteur à identifier les pratiques qu'il n'a pas*
 - *Amener le porteur à identifier les marqueurs manquants*
 - Temps 3 : Proposition de l'accompagnement « Avant d'aller plus loin... pour ensuite aller plus loin ! » afin d'identifier et de valoriser pratiques et valeurs non verbalisées mais sous-entendues oralement lors de l'atelier, et proposition d'orientation vers les partenaires.
 - *Identification des axes de progrès*
 - *Proposition d'un temps d'accompagnement collectif débouchant sur un temps d'accompagnement individuel*
 - *Information aux porteurs en lien avec la mission ESS*
- **Résultat attendu :** Donner aux porteurs d'initiatives les moyens d'appréhender les attentes d'un projet porteurs et valeurs et de pratiques ESS afin de les exprimer dans la rédaction de leur projet lors du dépôt sur la plateforme.

Axe 2 : Repérer les porteurs d'initiatives à accompagner afin de mûrir le projet, de valoriser ses valeurs et pratiques d'ESS.

- **Objectif** : identifier les porteurs d'initiatives à accompagner
 - Etape 1 : Au terme des comptoirs à initiatives citoyennes, repérer les initiatives à faire évoluer vers une identité en adéquation avec le Budget Citoyen.
 - *Identifier les initiatives à accompagner : croiser les retours avec la mission ESS*
 - *Proposition d'un temps de travail individuel avec le porteur pour un retour plus incisif sur les valeurs et pratiques à valoriser et proposition d'un temps de diagnostic partagé*
 - Etape 2 : Avec le porteur de projet identifié, établir un diagnostic partagé permettant un accompagnement aux valeurs et pratiques ESS.
 - *Etablir le diagnostic Ligue sur l'initiative*
 - *Temps de diagnostic partagé avec le porteur et des suites à donner*
 - Etape 3 : Formaliser un accompagnement individuel et collectif des porteurs d'initiatives.
 - *Atelier collectif d'échanges de pratiques sur les valeurs et pratiques ESS des porteurs*
 - *Création d'un plan d'accompagnement personnalisé*
- **Résultat attendu** : proposer un accompagnement qui permet aux porteurs d'initiatives de poursuivre leur cheminement vers le dépôt du projet en intégrant valeurs et pratiques d'ESS

Axe 3 : Accompagner collectivement et individuellement les porteurs d'initiatives dans l'acquisition et la mise en œuvre des valeurs et des pratiques ESS.

- **Objectif** : accompagner et préparer les porteurs d'initiatives au dépôt du dossier ou à intégrer les pratiques d'économie sociale et solidaire recherchées dans la démarche du budget citoyen
 - Temps de travail collectif et de réflexion sur les valeurs et les pratiques portées par de la structure
 - *Identifier et valoriser valeurs et pratiques au cœur de l'initiative (place des bénéficiaires, gouvernance, ancrage territorial, coopération...)*
 - *Présentation des valeurs et des pratiques recherchées/attendues lors du dépôt de dossier*
 - Temps de travail individuel avec le porteur d'initiative
 - *Valorisation et formalisation des pratiques dans son projet,*
 - *Accompagne à l'acquisition des valeurs et pratiques absentes*
 - Bilan avec le porteur d'initiative :
 - *Constat du dépôt ou report l'année N+1*
 - *Proposition d'un accompagnement structurel afin d'acquérir et de mettre en œuvre ces valeurs et pratiques d'ESS afin de déposer une initiative plus mûre*
- **Résultat attendu** : donner au porteur d'initiative le reflet de son projet au regard des valeurs et pratiques recherchées et souhaitées par le Conseil départemental de l'ESS dans le cadre réglementaire du Budget Citoyen et permettre un dépôt respectueux des attentes du Budget Citoyen.

BUDGET PREVISIONNEL 2026

Montant de la subvention demandée au Département du Pas-de-Calais : 10 000 €

DÉPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant (€)	Poste de recette	Montant (€)
Rémunération de l'ingénierie de projet		Subvention Conseil Départemental 62 (demandée)	10 000 €
Temps de coordination et pilotage (20 h)	600 €	Autres financements (non sollicités ici)	
Temps d'accompagnement individuel (70 h)	3000 €		
Animation d'ateliers collectifs (50 h)	1500 €		
Frais de déplacement et de terrain			
Déplacements pour les comptoirs + accompagnement territoriaux (20 demi-journées) + Accompagnement individuel	1300 €		
Frais de communication et supports			
Création de supports d'animation	500 €		
Valorisation des projets accompagnés	400 €		
Location de salles et matériel si nécessaire	400 €		
Temps administratif / suivi / évaluation	1 000 €		
Participation au réseau ESS	400 €		
Frais généraux (fonctionnement, assurance, etc.)	900 €		
TOTAL DÉPENSES	10 000 €	TOTAL RECETTES	10 000 €

Pôle aménagement et développement territorial
Direction accompagnement des territoires
Mission économie sociale et solidaire

..... **CONVENTION**

Objet : Partenariat 2026 – Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire

Dossier n° 2026-02908

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 29 juin 2026,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association La Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais, dont le siège social est situé au 55 rue Michelet CS 20736 62031 Arras Cedex,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° 775 630 601 00208,

représentée par monsieur _____ , _____ ,

ci-après dénommé « L'organisme »

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 portant adoption de la délibération ESS « Le Pas-de-Calais, un Département engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire » ;

Vu la demande présentée par La Ligue de l'Enseignement en date du 13 avril 2026 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 29 juin 2026 ;

Ceci exposé il a été convenu entre les parties ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les relations entre le Département et l'Organisme au titre de la mise en œuvre de l'action partenariale « Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire 2026 » telle que présentée en article 2 de la présente convention.

Article 2 : Programme d'actions

L'Organisme s'engage à mettre en œuvre l'action partenariale selon le programme d'actions suivant :

- Axe 1 : Accompagnement des Comptoirs à initiatives citoyennes par l'animation d'un atelier "Extraire ses pratiques d'ESS": Mettre les initiatives face aux réalités du Budget citoyen dans le respect du citoyen et de son projet afin d'identifier les forces et les faiblesses en termes de valeurs et de pratiques ESS
- Axe 2 : Repérer les porteurs d'initiatives à accompagner afin de mûrir le projet, de valoriser ses valeurs et pratiques d'ESS : Identifier les porteurs d'initiatives nécessitant un accompagnement;
- Axe 3 : Accompagner collectivement et individuellement les porteurs d'initiatives dans l'acquisition et la mise en œuvre des valeurs et des pratiques ESS : Accompagner et préparer les porteurs d'initiatives selon la maturité du projet : au dépôt du dossier ou l'intégration des pratiques d'ESS dans leurs initiatives.

Article 3 : Période d'application de la convention

La convention s'applique du **1^{er} janvier au 31 décembre 2026**.

Les dépenses engagées pour mener cette opération devront être acquittées durant cette même période.

En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Néanmoins, l'organisme qui justifierait du retard pris dans la réalisation de son projet pourra demander une **prolongation exceptionnelle, trois mois avant la date d'échéance de la convention**. Cette demande sera soumise à la délibération de la Commission Permanente.

Article 4 : Montant de la participation

Afin de permettre l'accomplissement de l'opération prévue par la présente convention, le Département s'engage, sous réserve de ses capacités financières, à verser à l'organisme une aide déterminée comme suit :

- une participation de **10 000 €** relative à la mise en œuvre du programme d'action.

L'intervention du Département du Pas-de-Calais est plafonnée au montant indiqué ci-dessus. Après établissement du contrôle de service fait, elle peut être diminuée en fonction des dépenses effectivement réalisées et des ressources effectivement reçues, un titre de recette sera alors émis par les services départementaux envers l'organisme.

Article 5 : Modalités de versement

La participation sera versée en une seule fois à la signature de la convention.

Le paiement sera établi par virement effectué par monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Référence IBAN : _____

Référence BIC : _____

Domiciliation : _____

Titulaire du compte : _____

Article 6 : Bilan final d'exécution

L'organisme s'engage à fournir au Département **au plus tard le 1^{er} juin 2027**, le bilan final d'exécution. Il sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel du programme d'action.

Il prendra en compte les coûts et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.

Ce bilan final d'exécution est constitué de :

- un bilan d'activités quantitatif et qualitatif du programme d'action, un descriptif des conditions de sa réalisation et des résultats obtenus,
- un bilan financier reprenant les dépenses réalisées pour la mise en œuvre du programme d'action.

Article 7 : Obligations de communication

Le Département sera particulièrement attentif à ce que le partenariat avec l'organisme lui permette également de développer sa visibilité et la reconnaissance de son rôle de partenaire institutionnel.

Pour cela, l'organisme s'engage à respecter les obligations mentionnées ci-dessous.

Sur les supports de communication, il s'agira d'apposer le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » de façon parfaitement visible et lisible sur les supports (téléchargement sur <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Divers », sous rubrique « Logotype ») :

- Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyer, journal/gazette édités par le bénéficiaire...),
- Signalétique événementielle réalisée pour une manifestation le cas échéant,
- Invitations pour un évènement le cas échéant.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat :

- Communiqués ou dossiers de presse + lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Modalités de contrôle

Les agents départementaux des services concernés assurent le contrôle du service fait.

L'organisme s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le Département.

Pour mener à bien le contrôle de service fait, l'organisme bénéficiaire présentera aux agents chargés du contrôle un bilan final, dans les délais fixés à l'article 6. Ce bilan sera composé de tous documents et pièces établissant la réalité de la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2 ainsi que l'éligibilité des dépenses encourues et des ressources perçues.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Reversements et résiliation

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties et en particulier, s'agissant du bénéficiaire, de la non-exécution totale ou partielle des actions, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception resté vaine.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de résiliation, le bénéficiaire sera tenu de reverser au Département les sommes non utilisées et indument versées du fait de la résiliation.

Le remboursement de la totalité des sommes versées pourra notamment être exigé si le bilan final d'exécution prévu à l'article 6 n'est pas produit, 6 mois après l'échéance de la convention, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance départementale ou nationale, que les pièces justificatives produites par l'opérateur sont non fondées.

L'organisme qui souhaite abandonner son projet, peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indument perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 11 : Règlement des litiges

En cas de différend concernant l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable ; à défaut le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A Arras, le

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président

Pour la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais,

Jean-Claude LEROY

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction Accompagnement des Territoires
Mission Economie Sociale et Solidaire

RAPPORT N°66

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS - CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2026

Fondements juridiques

- Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2017 « Budget citoyen » ;
- Délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;
- Délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 portant adoption de la délibération ESS « le Pas-de-Calais, un département engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire ».

Contexte

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), fortement ancrée dans le Pas-de-Calais, se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens, en replaçant l'homme et les territoires au cœur des priorités.

A travers la création du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire (CDESS) le 17 janvier 2013, le Département du Pas-de-Calais a confirmé son ambition de mobiliser et de fédérer les acteurs de l'ESS.

Le 18 décembre 2017, l'Assemblée départementale a approuvé la création du Budget citoyen. Cette démarche a été mise en œuvre en 2018, puis reconduite chaque année.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte des solidarités territoriales et plus précisément de l'ambition 13 : « promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires ». Il participe à l'objectif « Pérenniser le Budget citoyen » dans la démarche de « guider, d'accompagner, et d'appuyer des idées citoyennes intégrant des pratiques d'économie

sociale et solidaire, d'innovation sociale, de coopération ».

La Ligue de l'enseignement est un partenaire privilégié du Budget citoyen depuis sa création en 2018. Elle a participé et accompagné cette dynamique en apportant des conseils, des orientations et un soutien spécifique aux porteurs d'initiatives du Budget citoyen.

Bilan de l'action 2025

Cette nouvelle action a été initiée par la Ligue de l'enseignement au cours de l'année 2025 pour répondre à des besoins identifiés par des partenaires et des participants des précédents Budget citoyen. La Ligue de l'enseignement a pu ainsi la mettre en place, l'expérimenter et identifier les ajustements nécessaires.

Cette action a pour but de faire prendre conscience aux porteurs d'initiatives quelles sont les attentes et le niveau d'exigence des projets déposés au Budget citoyen. Pour faciliter leur participation au Budget citoyen, un accompagnement à court ou long terme leur est proposé et permet aux porteurs d'appréhender l'intégration et l'amélioration des pratiques d'ESS des projets.

Pour cela, la Ligue de l'enseignement a participé à l'intégralité des 10 comptoirs à initiatives citoyennes organisés par la mission ESS sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais. Elle a apporté ses connaissances et son appui aux différents porteurs de projet présents. Elle a joué un rôle de facilitateur pour la présentation et l'explication des initiatives exposées lors des comptoirs à initiatives citoyennes. Des conseils, des recommandations et des orientations leur ont été proposés pour faciliter le développement des projets au Budget citoyen.

Lors de ces rencontres, un repérage a été effectué par la Ligue de l'enseignement pour identifier les porteurs qui nécessiteraient un accompagnement approfondi afin de faire évoluer leur projet vers une meilleure adéquation avec les valeurs et les pratiques de l'ESS.

Suite à cette démarche, la Ligue de l'enseignement a identifié et a accompagné une vingtaine de porteurs de projets pour les aider à consolider leur initiative et ainsi favoriser une réelle montée en compétence. En effet, par la suite, certains ont été labélisés au Budget citoyen. D'autres ont pris conscience de l'écart de leurs projets avec les attentes du Budget citoyen et ont fait le choix de reporter le dépôt de leur dossier afin d'améliorer et de consolider les pratiques d'ESS de leurs projets.

Présentation de l'opération sollicitée

Le Budget citoyen propose aux porteurs d'initiatives des actions d'accompagnement pour développer au mieux leur projet (recherche de financement complémentaire, communication, modèle socio-économique, partenariat...).

C'est dans ce contexte d'évolution du Budget citoyen que la Ligue de l'enseignement, propose de poursuivre en 2026 l'action initiée en 2025. Elle accompagnera les porteurs d'initiatives afin de valoriser les valeurs et pratiques d'ESS de leur projet, et permettre l'acquisition de nouvelles pratiques.

Pour cela, il est proposé un programme d'actions articulé autour de 3 axes, en concordance avec les orientations départementales en faveur de l'ESS, plus spécifiquement orientées vers les principes du Budget citoyen :

Axe 1 : Accompagnement des Comptoirs à initiatives citoyennes par l'animation d'un atelier "Extraire ses pratiques d'ESS"

- Objectif : Mettre les initiatives face aux réalités du Budget citoyen dans le respect du porteur et de son projet afin d'identifier les forces et les

faiblesses en termes de valeurs et de pratiques ESS ;

Axe 2 : Repérer les porteurs d'initiatives à accompagner afin de mûrir le projet, de valoriser ses valeurs et pratiques d'ESS

- Objectif : Identifier les porteurs d'initiatives nécessitant un accompagnement ;

Axe 3 : Accompagner collectivement et individuellement les porteurs d'initiatives dans l'acquisition et la mise en œuvre des valeurs et des pratiques ESS

- Objectif : Accompagner et préparer les porteurs d'initiatives selon la maturité du projet : au dépôt du dossier ou lors de l'intégration des pratiques d'ESS dans leurs initiatives.

La déclinaison opérationnelle de ces travaux est reprise en annexe 1 du présent rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer à la Ligue de l'enseignement une participation financière d'un montant global de 10 000 € au titre du partenariat 2026, selon les modalités décrites dans le présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Ligue de l'enseignement, la convention au titre du partenariat 2026, dans les termes des projets joints au présent rapport (annexe 2).

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-650A01	6568/9365	Mission ESS	100 000,00	90 100,00	10 000,00	80 100,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY